



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 5 novembre 2020

Dédouplements : les annonces ministérielles doivent nous engager à l'action !

Ce jeudi 5 novembre, les personnels ont reçu un message du ministre Blanquer. Il cède face à la mobilisation des personnels et des lycéens. Il indique que les trois sessions d'épreuves de contrôle continu seront annulées, et que les établissements pourront mettre en œuvre les dédoublements exigés par les personnels.

Il s'agit d'une première réponse aux revendications des personnels pour des dédoublements et le respect des protocoles décidés par les équipes, mais aussi contre les épreuves de contrôle continu dénoncés par les équipes depuis leur mise en œuvre.

Pour SUD éducation, ces annonces demandent un certain nombre de garanties, et nécessitent d'aller plus loin. Il s'agit désormais d'imposer les dédoublements pour tous les niveaux. D'une part, une telle réorganisation des enseignements doit se faire dans le cadre de temps banalisés pour permettre aux équipes d'en décider les modalités qui ne sauraient donner lieu à une double charge de travail : en présentiel et à distance. D'autre part, elle doit se faire dans le cadre des obligations statutaires et réglementaires des enseignant-e-s : la réorganisation des enseignements ne doit pas impliquer un dépassement des maxima de services. Les programmes scolaires, déjà trop denses si l'année avait pu se dérouler normalement et compte-tenu des remédiations rendues nécessaires en ce début d'année par les perturbations liées au premier confinement, doivent impérativement être allégés. Les épreuves de spécialité doivent être passées en fin d'année scolaire.

Cette mesure de diminution immédiate des effectifs ne peut concerner les seuls lycées mais également les collèges et les

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



écoles primaires. En particulier, de nombreux collèges se sont mis en grève pour obtenir cette mesure, et leur revendication doit être également immédiatement satisfaite.

Les personnels en grève depuis lundi ont utilisé leur temps libéré par la grève pour élaborer des protocoles locaux : ils ont fourni du travail qui aurait dû être réalisé par les services académiques, et doivent être payés en conséquence. SUD éducation demande le paiement des journées de grève.

Les dédoublements ne sont pas une fin en soi : pour permettre de manière durable d'affronter la crise sanitaire en maintenant les établissements ouverts, il faut d'urgence créer des postes et agrandir les capacités d'accueil des élèves à tous les niveaux. C'est une question de choix politique : SUD éducation revendique l'admission immédiate des candidat-e-s inscrit-e-s sur les listes complémentaires, des admissibles aux concours internes et l'ouverture de concours supplémentaires partout où cela sera nécessaire. Les enseignant-e-s contractuel-le-s doivent être titularisé-e-s sans délai à temps complet. SUD éducation revendique également la réquisition et la construction de locaux destinés à accueillir simultanément l'ensemble des demi-groupes. Il ne s'agit pas là d'une revendication nouvelle : c'est tout simplement le plan d'urgence que réclame SUD éducation depuis le printemps, et qu'il s'agit maintenant d'obtenir.

Pour SUD éducation, cette information doit conforter les personnels dans le choix de s'engager dans la grève du 10 novembre sur les deux mots d'ordres :

dédoublements et respect des protocoles décidés par les équipes ;

plan d'urgence pour l'éducation, comprenant les créations de postes nécessaires et des constructions de locaux adaptés.